

REUNION DE CONSEIL DU 10 JANVIER 2022

Le Maire de Pamplie certifie avoir adressé à chaque conseiller le quatre janvier deux mil vingt-deux, une convocation pour ladite séance.

L'an deux mil vingt-deux, le dix, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PÉTORIN, Maire.

Présents : Messieurs et mesdames : GÉLIBERT-LICOINE Vincent, GUILBOT Alain, FOUET Victor, LIMOGENS Nicolas PÉTORIN Patrick, RAYMOND Christian, LIMOGENS Muriel, RICHARD Sandrine, BOIZUMEAU Karine

Secrétaire de séance : LIMOGENS Nicolas

Ordre du jour :

- **Devis réparation cloche de l'église**
- **Demande de subvention**
- **Délibération CDG**
- **La Fontinière**
- **Questions diverses**

Devis réparation cloches de l'église

Délib : 001-10-01-2022

Suite à l'intervention de l'entreprise LUSSAULT pour les cloches de l'église, ils nous ont transmis leurs devis, plusieurs réparations sont à effectuer, remise en service cloche et mise en conformité électrique.

Le devis s'élève à 2491.66€

Après en avoir délibéré l'assemblée vote à l'unanimité.

Pour : 11

Demande de subvention foyer coopérative

Délib : 002-10-01-2022

Une demande de subvention du Collège de Champdeniers a été formulée auprès de la mairie pour financer des projets pédagogiques, année scolaire 2021/2022 : 10 enfants de Pamplie scolarisés au collège sont concernés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le versement de la somme de 22€ par enfant. Cette dépense sera imputée à l'article 65738, du budget communal.

Après en avoir délibéré l'assemblée vote à l'unanimité.

Pour : 11

Délibération CDG

Délib : 003-10-01-2022

le CDG79 nous a envoyé leur convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site interne.

La présente convention a pour objet de faciliter l'utilisation d'un site informatique au personnel de la collectivité en lui assurant la mise à disposition d'un technicien.

Le coût annuel est de 258€.

Après en avoir délibéré l'assemblée vote à l'unanimité.

Pour : 11

La Fontinière

Madame ASMAKER ainsi que Monsieur MINOLIEN ont acheté une maison à la Fontinière, devant leur propriété il y a une petite parcelle qui appartient à la commune, c'est dernier demande à racheter cette petite parcelle. Si la vente se fait, la commune ouvrira une enquête publique, les frais de bornages seront à leur frais.

Questions diverses

- Monsieur BIENVENUE est venu le lundi 10 janvier à la mairie pour nous signaler qu'il a constaté qu'il manquait des cailloux ainsi que de la terre sur la tombe de son grand-père.
- Eclairage du stade, Séolis est intervenu, ils ont besoin du dossier de création des mats du stade pour faire un devis pour éventuellement mettre des leds.
- Monsieur DROCHON souhaiterait que la commune achète son terrain, l'assemblée n'est pas contre, souhaite l'acheter pour un euro symbolique.
- Réunion avec le CRER le 17 janvier à 11h, LIMOGES Nicolas, GELIBERT-LICOINE Vincent, GUILBOT Alain participeront à la réunion.
- Date des élections présidentielles 10 et 24 avril 2022
- Date des élections législative 12 et 19 juin 2022

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-une heure et trente-deux minutes, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président

Mr PÉTORIN

Le secrétaire

Mr LIMOGES

Les membres

Mme BOIZUMEAU

Mme LIMOGES

Mr. FREJOU

Mme RICHARD

Mr. GELIBERT

Mr. FOUET

Mr. GUILBOT

Mr. RAYMOND

Mr. TALLON

Prochaine réunion le : **lundi 7 Février 2022**

